GESTION DES CONFLITS EN ZONE D'EXPLOITATION MINIERE PRECOLONIALE EN PAYS BAOULE : SON UTILITE DANS LES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT.

Yhattey Hervé Thierry AGUIE
Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo (Côte d'Ivoire)
aguie2018thierry@gmail.com

Résumé

Administrer la terre et les ressources naturelles constituent un des défis les plus importants auxquels sont confrontés les pays en voie de développement. Dans une société, les revendications opposées sur le contrôle et l'utilisation de la terre peuvent provoquer des crises. Les conflits fonciers en Côte d'Ivoire et même en Afrique, surtout dans les zones d'exploitation minière sont toujours actuels malgré les tentatives de résolution. L'objectif de cette étude est d'évoquer les logiques internes de ces conflits et d'apporter des solutions afin d'en minimiser les impacts. À cet effet, la méthode qualitative utilisée dans cette étude est fondée sur la collecte des sources écrites et des sources orales en tant que sources fondamentales à l'écriture ou la reconstitution de l'histoire de l'Afrique. À partir du recoupement de ces informations exploitées, cette étude montre que tout au long de son histoire, notamment à partir du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours, les richesses naturelles du monde Baoulé en Côte d'Ivoire ont été un facteur d'attraction de populations d'origines diverses, qui s'y sont installées. Des conflits d'intérêt autours de l'exploitation minière invitent les autorités compétentes à s'impliquer pour y trouver des solutions les plus durables. Les valeurs acceptées par tous comme l'unité, la paix, le développement, le bien de l'homme et de toute nation peuvent servir de moyens fédérateurs au-delà des conflits. Pour ce faire, la justice de conciliation peut servir à ramener la paix et l'harmonie chaque fois que des conflits surgissent. Mais, pour que la justice de conciliation ait des décisions irrévocables et inviolées, elle doit être soutenue par des serments à caractère sacré faits par les parties en conflit.

Mots-clés : *Gestion des conflits, Exploitation minière, Intervention de développement.*

Abstract

Administering land and natural resources constitutes one of the most important challenges facing developing countries. In a society, competing claims over control and use of land can cause crises. Land conflicts in Ivory Coast and even in Africa, especially in mining areas, are still ongoing despite attempts at resolution. The objective of this study is to discuss the internal logic of these conflicts and to provide solutions in order to minimize their impacts. To this end, the qualitative method used in this study is based on the collection of written sources and oral sources as fundamental sources for the writing or reconstruction of the history of Africa. From the cross-checking of this exploited information, this study shows that throughout its history, particularly from the 18th century until today, the natural wealth of the Baoulé world in Côte d'Ivoire has been a factor in attracting populations of diverse origins who settled there. Conflicts of interest surrounding mining invite the competent authorities to get involved to find the most sustainable solutions. Values accepted by all such as unity, peace, development, the good of man and

of any nation can serve as unifying means beyond conflicts. To do this, conciliatory justice can be used to bring peace and harmony whenever conflicts arise. But, for conciliation justice to have irrevocable and inviolable decisions, it must be supported by oaths of a sacred nature made by the parties in conflict.

***Keywords**: Conflict management, Mining, Development intervention.*

Introduction

Depuis une décennie, le monde connaît un boom minier, présenté comme une opportunité unique pour bon nombre de pays du Sud. Et pour ceux-ci, cela pourrait constituer une source de croissance qui permettrait tout à la fois de créer des emplois, d'assurer des recettes fiscales aux États et même, de leur donner les moyens de leur souveraineté. L'exploitation minière est ainsi devenue une composante clé des stratégies de développement. Parallèlement, et en fonction de ce boom minier, les conflits n'ont pas cessé de se développer et de s'intensifier. Pis, ces conflits occasionnent des dégâts environnementaux, sociaux et politiques. Cependant, L'exemple dans la prévention et de la gestion des conflits dans les zones Baoulé précoloniales pourrait apporter un plus dans la gestion des conflits actuels ou dans les interventions de développement. L'exploitation minière est un phénomène dynamique et les tensions sociales continuent à se faire entendre dans plusieurs localités de l'Afrique.

Ainsi dit, Quelles ont été les raisons de ces conflits ? Et comment certains de ces conflits ont pu être réglés par la médiation ? Dans cette étude, il s'agira donc de faire une analyse rétrospective des tensions sociales et le mode de gestion de ces conflits dans le monde Akan précoloniale. Pour nourrir cette réflexion, notre approche a consisté en deux étapes : la collecte d'informations et leur exploitation. La collecte des informations s'est déroulée dans des centres de recherche et de documentation tels que les Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), de la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) et dans les bibliothèques. Pour la collecte de ces informations écrites, nous nous sommes appuyés sur la méthode de recherche systématique et celle de la remontée des filières. En outre, l'Histoire africaine étant celle de l'oralité, des enquêtes de terrain dans quelques zones d'exploitation minière précoloniale Akan ont été menées. À cet effet, une enquête qualitative s'est déroulée dans les villes de Toumodi et de Bouaflé puis dans les villages de Bonikro et d'Angovia. Les personnes interrogées ont été des représentants de communautés ethniques. L'entretien individuel et

collectif ont été les deux types d'entretien utilisés. Pour finir, nous avons procédé au recoupement de ces informations orales avec celles recueillies dans les archives et bibliothèques afin d'en extraire le substrat essentiel pour cette étude. L'étude est articulée autour de trois axes. Le premier présente les Akan et les différentes zones d'exploitation minière précoloniale. Le second axe identifie quelques causes des conflits liées à l'exploitation des ressources minières et le troisième analyse la mise en œuvre des pratiques de résolution des conflits en pays Baoulé.

1. Présentation des Akan et des différentes zones d'exploitation minière

La majorité du territoire des Akan de Côte d'Ivoire est riche en ressource minière. La richesse de leur sous-sol a favorisé la migration de plusieurs populations d'origines diverses, venues pour l'exploitation des ressources minières. Ainsi, une présentation du monde Akan en Côte d'Ivoire nous permettra de mieux localiser les zones d'extraction minière précoloniale.

1.1. La présentation des Akan de Côte d'Ivoire

Les Akan sont un ensemble de peuples occupant la majeure partie du sud du Ghana et le quart du sud-est de la Côte d'Ivoire. Leur habitat s'étend de la côte à la savane arborée en passant par la forêt tropicale riche en bois tropicaux. Les tubercules (ignames, manioc et tarots), l'huile de palme et les bananes constituent la base de leur alimentation. La région est propice aux cultures de rente (café et surtout cacao) dont ces deux pays sont les plus gros producteurs du monde.

Les Akan[1] de Côte d'Ivoire comportent trois (03) groupes : les frontaliers du Ghana (Abron, Agni, et Nzima) les Baoulé (au centre), et les « lagunaires » au sud (Abè, Abidji, Abouré, Akyé ou Attié, Adioukrou, Avikam, Alladian, Ébrié et Éotilé). Les sociétés akan sont matrilinéaires et virilocales. Hormis quelques exceptions, les peuples akan sont organisés en royaumes. La royauté akan se distingue par le système de la double royauté, masculine et féminine.Le symbole du pouvoir royal est représenté par un siège en bois sculpté, provenant de l'ancêtre fondateur du lignage royal.

[1] Au Ghana, les Akan occupent une vaste région située au sud et à l'ouest du fleuve Volta. Deux groupes se distinguent : les Akan de la forêt (Ashanti, Brong, Sefwi, Aowin, Wasaw, Kwahu, Asin et Denkyira) et ceux de la côte (Nzema, Ahanta, et Fanti).

À son intronisation, chaque souverain reçoit un siège consacré qui, à sa mort, devient l'habitacle de son esprit. Un hommage est rendu annuellement aux sièges des rois défunts à l'occasion de la fête de l'igname. L'or est si présent dans la vie des peuples akan qu'on a pu parler, à leur propos, de civilisation de l'or. Les Akan ont développé une culture artistique raffinée dans laquelle prédomine le travail de l'or (bijoux, masques), du bronze (poids à peser la poudre d'or, plaques décoratives) selon le procédé de la cire perdue, et la sculpture du bois. Pour toutes les raisons géographiques, historiques, politiques, économiques et artistiques exposées, la culture akan tient une place importante en Afrique de l'Ouest. La recherche de terre fertile et l'exploitation aurifère ont guidé la conquête des territoires occupés par les Akan, surtout ceux du centre de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence les Baoulé.

1.2. Les zones d'exploitations minières précoloniales des Akan de Côte d'Ivoire

De nombreuses sociétés traditionnelles en Côte-d'Ivoire ont connu une dense exploitation artisanale de l'or. Le monde Baoulé a été au cours du XIX ème siècle le principal foyer de destination de plusieurs populations obéissant à des motifs économiques, parmi lesquels la recherche et l'exploitation artisanale de l'or dans les collines de la région. Les orpailleurs mirent ainsi en pratique leurs connaissances héritées de leur foyer originaire en matière d'extraction aurifère. Cette connaissance leur a permis d'exploiter les gîtes aurifères découverts. Cette exploitation s'est intensifiée avec la colonisation et l'or obtenu a été utilisé en grande partie dans les transactions économiques. La carte ci-dessous présente les zones d'exploitation aurifère précoloniale akan en Côte d'Ivoire.

Carte n°1 : Les zones d'exploitation aurifère précoloniale en Côte d'Ivoire

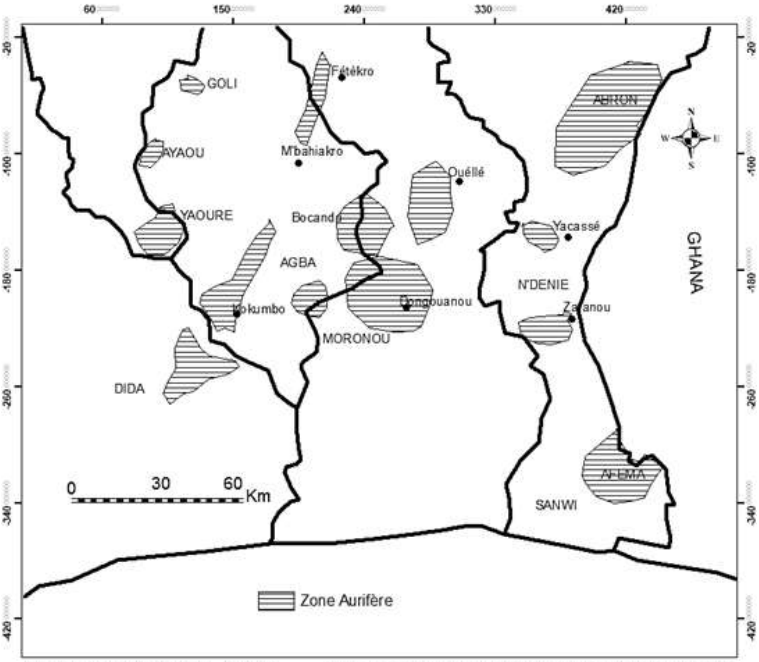

Source: Archives SODEMI, Abidjan (Phillipot 1908; Bouige 1934, 1934-1935; Archambault 1934-1935; Zanone 1967).

Coneception/Réalisation: AGUIE Hervé et BETCHE Denis-I..2023

Au regard de cette carte, nous constatons que la majorité des zones d'exploitation aurifère sont occupées par les sous-groupes Baoulé. En effet, la quête de l'or a joué un rôle capital dans l'histoire du peuplement du monde baoulé. L'or se présente chez les Akan, en général, et chez les Baoulé, en particulier comme un « fait social total ». Il est le support de détermination économique, politique, culturelle, et religieuse de la société baoulé. Le tableau ci-dessous montre les ethnies et leurs zones d'exploitation en fonction de la carte ci-dessus.

Tableau n°1 : Ethnies et zones d'exploitations aurifères précoloniales

Zone d'exploitations aurifères	Ethnies
Abron	Abron
Afema	Agni
Agba	Baoule
Ayaou	Baoule
Bocanda	Baoule
Bongouanou	Agni
Dida	Dida
Fetekro	Baoule
Goli	Baoule
Kokumbo	Baoule
M'Bahiakro	Baoule
Ouelle	Baoule
Yacasse	Agni
Yaoure	Gouro et Baoule
Zaranou	Agni

Source : H. Aguié, 2023, Tableau réalisé à partir de la carte des zones d'exploitations aurifères précoloniales en Côte d'Ivoire

L'analyse du tableau montre que sur quinze (15) zones d'exploitation aurifère précoloniale, huit (08) secteurs sont occupés par les baoulé et ceux-ci sont fortement représenté dans d'autres zones comme le Yaouré et le Dida.

Les baoulé occupent plus 80% de des territoires d'exploitation minière ; ce qui prouve leur désir par tous les moyens d'avoir accès aux différents sites d'exploitations. A cet effet, dans la quête des ressources minières, ils seront le plus souvent confrontés à de nombreuses crises aux origines diverses.

2. Quelques causes des Conflits liées à l'exploitation des ressources minières précoloniales

L'exploitation de ce précieux métal constitue un facteur déterminant dans le développement économique des Etats postcoloniaux. L'or ne façonne pas seulement les paysages des régions du monde dont le sous-sol desquelles il est présent, mais aussi l'histoire des hommes. En fait,

c'est un métal à la fois convoité et source de conflits, de batailles et de mouvements de populations.

2.1- Les conflits pour le contrôle des gîtes aurifères précoloniales dans le Baoulé

Le contrôle des gîtes aurifères précoloniaux ou encore le désir de s'établir à proximité des zones d'exploitations minières a entrainé des conflits entre les différents peuples et sous-groupes Baoulé. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu des différents conflits tout en indiquant les causes, les périodes approximatives de leur déclenchement et l'issue du conflit.

TABLEAU N° 2 : Conflits liés à l'exploitation de l'or dans le Baoulé-Sud

Groupes concernés	Villages en conflit	Causes des conflits	Périodes des conflits	Issues des conflits
Successivement, Saafouè, Aïtou, Faafouè contre Gouro	Espace occupé par les Gouro (région de Toumodi)	Installation des divers groupes aux dépens des Gouro	Au début du XIXème siècle	Les Gouro repoussés au-delà du fleuve Bandama à Kimoukro
Faafouè contre Saafouè (plusieurs conflits)	Mougnan (Saafouè) Kokumbo (Faafouè)	Appropriation du Kokum boka aurifère	Vers 1850	Aide de Duokro Kokumbo vainqueur
Entre Faafouè	Assinzé contre Niamkey-Konankro	Affaire de terre	1870-1880	Niamkey-Konankro se voit attribuer définitivement un territoire
Aïtou et Ouarèbo contre Faafouè		A propos de gîte aurifère	1875-1880	Faafouè vainqueur
Saafouè contre N'Zikpli	Kahankro (Saafouè) Zaakro (N'Zikpli)	A propos de gîte aurifère	1870	N'Zikpli vainqueur
N'guessanbakro et Ahuèkro contre Kpléssou	N'guessanbakro et Ahuèkro (Saafouè) contre Kpléssou (Faafouè)	Jalousie à propos d'une femme Saafouè	Vers 1895	Le conflit a été « gelé » par l'arrivée des Européens dans la région

Source : Tableau réalisé à partir de J-P, CHAUVAU, 1979, « Note sur l'histoire

économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-sud, Côte d'Ivoire) », Abidjan, ORSTOM, p169.

Lors de leur établissement définitif, les sous-groupes Baoulé durent à la fois conquérir et défendre leur territoire actuel et ont conclu des alliances militaires avec les groupes voisins afin d'assurer leur implantation. Cela se traduit dans un premier temps par un conflit ouvert avec les Gouro qui occupaient la zone. L'alliance militaire la plus efficace fut celle qui lia Kokumbo à Duokro. A l'issue de la victoire des Faafouè de Kokumbo, aidés par le village de Duokro, les Gouro furent repoussés au-delà du fleuve Bandama.
Un autre conflit qui a marqué les XVIIIème et XIXème siècles dans l'actuel département de Bouaflé, est celui qui a opposé les Baoulé Ayaou à la tribu Bouavéré des Gouro. Les Ayaou sont originaires du Walèbo. Différentes versions expliquent les raisons de leur arrivée à Bouaflé. Pour J. Zamblé Bi, (1982 : 40), cela serait lié à « une querelle de succession les opposant aux autres tribus ». Selon R. Allou (2015 : 485), leur déplacement est lié à des mésententes avec les Assandrè au sujet des pêcheries dans la rivière Blèlè. Quant à E. Kouamé (2014 : 176), cette migration des Ayaou s'explique par l'injustice qui régnait dans le Walèbo à leur endroit. Selon d'autres sources collectées, elle serait liée à l'exploitation des gisements aurifères du Yaouré[2] dans l'actuel Bouaflé. Cependant, ces conflits ont tous connu un dénouement heureux, car des codes et des procédures de préservation des conflits avaient été au préalable instaurés par les Baoulé.

2.2- Les mécanismes de résolution des conflits et la culture de la paix

L'histoire des sociétés africaines est marquée par des guerres et des conflits fratricides dont les faits sont d'ailleurs relatés à travers des épopées. Mais, c'est justement à cause de ces expériences de violences dévastatrice que ces sociétés avaient élaboré des codes et des procédures de prévention de conflits internes. Selon B. Thierno, (2020 : 13) « Les sociétés ethniques d'Afrique ont, dans leurs traditions, conçu des mécanismes de dialogues, des compromis de coexistence pacifique ». En

[2] D'après la tradition orale de Yaouré, entretien collectif du 10/12/2023, Cette découverte de l'or dans le Yaouré amena la reine Akoua Boni à mettre des guerriers à la disposition d'Atta Bia en vue de conquérir cette région. Il s'était rendu dans le Yaouré actuel avec une masse pour faire la guerre pour l'or.

effet, les sociétés africaines traditionnelles avaient développé, à partir de leur vécu culturel quotidien, un ensemble de pratiques et de règles dont l'efficacité permettait de circonscrire les conflits internes et de les résoudre autrement que par la violence[3].
La mise en œuvre des pratiques de résolution des conflits en pays Baoulé a favorisé la cohésion sociale.

3. La mise en œuvre des pratiques de résolution des conflits en pays Baoulé

L'action de cohésion sociale est fondée sur un système de solidarité où les alliances[4] jouent un rôle essentiel. Les effets conjugués de l'exogamie et de la polygamie favorisent des relations d'échanges matrimoniaux.
Il existe plusieurs types d'interventions dans un conflit dont les plus connues sont : la négociation, la médiation et l'arbitrage.

3.1. Les types de négociation mise en place pour régler les conflits

La négociation est un processus par lequel les parties en conflit décident elles-mêmes de discuter face-à-face sans l'intervention d'une autre partie. Cette méthode d'intervention dans le conflit donne l'occasion aux parties en conflit de dialoguer directement en vue de trouver une solution consensuelle. Nous pouvons distinguer deux (02) types de négociations à savoir : la négociation directe et la négociation indirecte ou par représentants.

---

[3] Les personnalités habilitées à jouer ce rôle doivent être dotées de qualités telles que la sagesse, l'éloquence et la patience. La restauration de la paix repose sur le respect des procédures de négociations. En somme, les procédures prévoient toujours la possibilité de laisser une chance à la négociation. De façon générale, les médiateurs ont joué, dans les sociétés africaines traditionnelles, un rôle capital pour favoriser une déflation de la violence, parvenir à un compromis et mettre fin aux conflits. Pour toutes ces raisons, le meneur des débats doit être éloquent et d'une grande érudition dans le domaine de l'histoire et du droit coutumier. Sa parole est souvent ésotérique et sous forme de paraboles ; elle revêt des allures à la fois symbolique et rythmique. Outre, la parole, il y a toute une symbolique de gestes ritualisés, des silences lourds de signification, tout cela étant l'expression d'une éducation et d'une culture fort élaborées. Aussi, L'arbre à palabre, mécanisme particulier du jeu politique permettait le règlement des conflits par la négociation et la discussion.
[4] Une alliance inter-ethnique est un pacte de non-agression entre des peuples ou plusieurs groupes ethniques leur permettant de préserver l'entente, la fraternité afin d'éviter d'éventuels conflits. Ainsi, au-delà de son aspect de non-agression, ce pacte autorise les groupes ethniques à plaisanter entre eux.

- **Négociation directe**

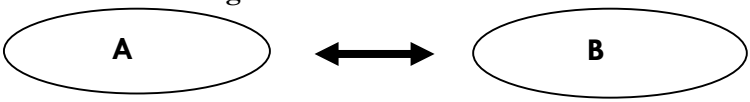

- **Négociation indirecte ou par représentants**

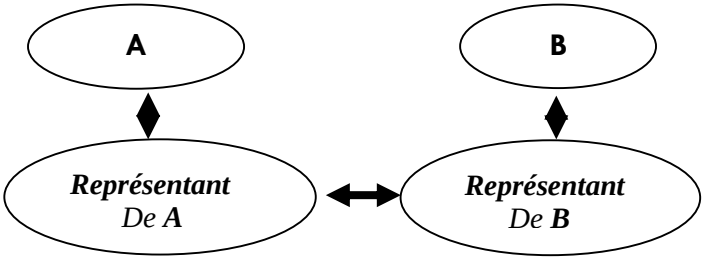

3.2. La médiation

La médiation est un processus à travers lequel une tierce personne est acceptée par les parties en conflit en vue de les aider à trouver une solution au conflit qui les oppose. Ce mode de règlement, guidé par une personne qui en principe n'est pas impliquée dans le conflit, peut amener les parties en désaccord à trouver entre elles leurs propres solutions.

Les personnalités habilitées à jouer ce rôle doivent être dotées de qualités telles que la sagesse, l'éloquence et la patience. La restauration de la paix repose sur le respect des procédures de négociations. En somme, les procédures prévoient toujours la possibilité de laisser une chance à la négociation.

De façon générale, les médiateurs ont joué, dans les sociétés africaines traditionnelles, un rôle capital pour favoriser une déflation de la violence, parvenir à un compromis et mettre fin aux conflits. Pour toutes ces raisons, le meneur des débats doit être éloquent et d'une grande érudition dans le domaine de l'Histoire et du droit coutumier. Sa parole est souvent ésotérique et sous forme de paraboles. Elle revêt des allures à la fois symbolique et rythmique.

Outre la parole, il y a toute une symbolique de gestes ritualisés, des silences lourds de signification ; tout cela étant l'expression d'une éducation et d'une culture fort élaborées.
L'arbre à palabre, mécanisme particulier du jeu politique permettait le règlement des conflits par la négociation et la discussion par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs médiateurs.

Le schéma ci-dessous est une représentation de la médiation.

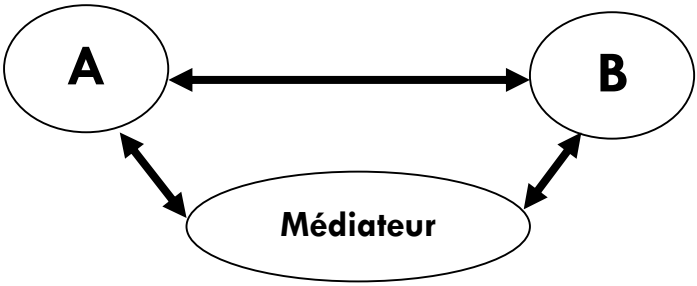

Etant donné qu'il est difficile pour les parties en conflit de régler elles-mêmes leur conflit, la méthode la plus utilisée est la médiation. Une étude de R. Allou (2000 :3) nous révèle que, chez les Baoulé, peuple Akan de Côte d'Ivoire, les *Aïtou* avaient la réputation de régler les affaires même très difficiles. Les *Afema* chez les *Agni Sanwi* avaient la même réputation. Entre *Agni Sanwi* et *Abron Gyaman*, peuples *Akan* de Côte d'Ivoire, il y avait une alliance. Quand l'*Agni Sanwi* est victime d'un délit causé par un *Abron Gyaman* ou vice-versa, le tribunal des anciens rappelle, à travers des libations, l'alliance qui existe entre les ancêtres de ces deux peuples dont sont issus ces justiciables. Chez les peuples *Akan*, les vainqueurs et les vaincus d'une guerre, font serment en vue de la paix. Le vainqueur jure de traiter le vaincu désormais comme un allié sous peine de malédictions. Le vaincu jure sous peine de malédictions de ne point chercher à se venger, mais à pardonner. Cependant, lorsque ce sont des villages qui sont en conflit ; dans ce cas, c'est l'arbitrage qui est utilisé comme moyen de règlement du conflit.

3.3. L'arbitrage

L'arbitrage est un mode de règlement au cours duquel une autre partie

est associée avec le pouvoir de décider d'un règlement et de le faire appliquer. Cette partie a le pouvoir de trancher le problème qui oppose les parties, qui devront par la suite respecter l'accord trouvé et l'appliquer. Nous avons à titre d'exemple les jugements rendus la plupart du temps dans les villages où la chefferie, chargée de la gestion des conflits, tranche sur les questions qu'on lui soumet. Une fois la paix retrouvée, une sorte de justice était mise en place afin de prévenir tout risque de retour à la violence.

- **La justice réparatrice**

La justice réparatrice peut être définie comme une réponse systématique au délit. Elle n'envisage pas le crime comme un acte délibéré contre une personne ou une communauté contrairement à celle de l'Etat. La victime y joue un rôle majeur et peut bénéficier de la part de l'auteur de certaines formes de réparations.

La justice réparatrice prend différentes formes mais tous les systèmes ont quelques aspects en commun. Dans les crimes, les victimes ont l'occasion d'exprimer l'impact détaillé de l'acte criminel sur leur vie, de recevoir des réponses aux questions qui les hantent sur les faits et de participer à la mise en responsabilité du criminel pour ses faits et gestes.

Les criminels peuvent raconter l'histoire du « pourquoi » du crime et quel effet il a eu sur leur vie. On leur donne une occasion de remettre les relations sur la bonne voie avec les victimes dans la limite du possible par certaines formes de compensation. C'est une justice qui « redonne la vie », les participants doivent pouvoir se déterminer librement par rapport à la participation, au processus concret, aux limites de celle-ci, aux délais. À tout moment, chaque participant peut renoncer à poursuivre le processus. Les valeurs humanistes mobilisées sont le respect, la compassion, la dignité, l'honnêteté, l'ouverture, l'équité et l'humilité. Pour guérir, la victime a besoin de confiance en la possibilité que l'auteur change et les considérations multiculturelles sont importantes pour assurer un équilibre des parties dans le processus. Selon le chef de bataillon Bettsellère :

> « Il y a dans cette organisation, ceci de remarquable (…), que dans les trois premiers tribunaux les débats sont publics pour ceux qui touchent à l'affaire, membres de famille dans le conseil de famille, habitant du village dans le conseil de

> village, etc. et que tous les hommes libres ou notables présents discutent en commun la peine ou la décision à prendre. Le président dirige seulement la discussion. L'arbitre au contraire, dans le conseil arbitral qui se rapproche par-là davantage de nos tribunaux réguliers, peut dicter lui-même une peine et prendre une décision [5]».

Concernant les peines infligées pour les crimes ou délits, dans tous les cas, une amende ou indemnité pécuniaire suffit à indemniser la victime et à punir le coupable. Une garantie du paiement, à terme fixe ou non défini, de l'amende infligée est versée par le condamné à sa victime ou ses représentants.

La peine de mort est peu fréquente comme condamnation à la suite des jugements. La seule pratique récurrente en justice locale était l'épreuve du poison employé à l'égard des criminels présumés dont on ne pouvait établir la culpabilité. Le poison, par son efficacité ou son innocuité, devait démontrer que le patient était coupable ou innocent.

En résumé, nous retenons que la justice indigène existait avant l'arrivée des Français et qu'elle a participé à la cohésion sociale, au vivre ensemble et à la paix dans la région. Selon le commandant Bettsellère : « Elle serait fort suffisante et ses jugements généralement raisonnables auraient pu être admis par nous à condition de supprimer les moyens d'investigation dont nous avons cité un, le poison d'épreuve [6]». Cette affirmation du commandant montre l'existence de la justice locale mais avec des limites. C'est pourquoi, dès l'occupation de la région Baoulé, les Français maintinrent dans un premier temps cette justice locale mais procédèrent à des modifications. Ils ont préféré laisser subsister les coutumes locales partout où elles ne peuvent être choquantes. Selon eux, il y aurait un danger à substituer la justice indigène par les tribunaux réguliers ayant mission d'appliquer le code dont ils ne peuvent s'écarter et dont les décisions pourraient choquer les traditions séculaires[7]. C'est pourquoi, ils conservèrent les tribunaux indigènes ; mais ceux-ci connurent un autre fonctionnement. Les tribunaux se composèrent de notables et fonctionnaires exerçant sous la direction des administrateurs qui exercèrent en même temps une action de contrôle pour assurer le

[5] ANCI, 1904, Colonie de Côte d'Ivoire, Cercle du Baoulé : Monographie de Bouaké
[6] ANCI, 1904, idem
[7] ANCI, 1904, ibidem

triomphe du droit. Les sentences de ces tribunaux étaient enregistrées au chef-lieu du cercle puis envoyées au Gouverneur de la colonie. Ces tribunaux institués par l'administration coloniale eurent le grand avantage d'assurer une justice impartiale et gratuite. Ils supprimèrent les coutumes inadmissibles comme l'épreuve du poison[8].

Mais, ces tribunaux n'étaient pas habilités à régler tous les litiges. Seuls les litiges civils et commerciaux étaient laissés en principe à la compétence des chefs coutumiers, chefs de village et de tribu. Leur sentence ne liait pas les parties qui pouvaient toujours recourir à la loi européenne applicable en dernier ressort. Les cas criminels étaient laissés à la compétence du tribunal de cercle.

En somme, nous retenons que l'avènement de la colonisation n'a pas fait disparaitre les tribunaux indigènes. Elle a au contraire apporté des modifications qui donnèrent du crédit aux actions de ces tribunaux. Par conséquent, la cour de justice des chefs locaux n'a pas disparu, elle a continué à fonctionner sous la présidence ou la supervision de l'administration coloniale.

Conclusion

Au terme de notre étude, il convient de rappeler que l'exploitation aurifère dans les localités du monde akan n'est pas un fait nouveau, il avait existé depuis l'époque précoloniale. Cette activité quand bien même, avait engendré des conflits entre les différents peuples, a été un facteur très déterminant dans l'évolution des sociétés précoloniales. De même, l'exploitation des ressources minières est au cœur du développement des sociétés impactées. Cette activité continue de générer de nombreux conflits qui sont difficilement réglées par les autorités administratives. Selon F. Thomas (2013 :1)

> « L'exploitation minière est à la fois un miroir et un levier de la mondialisation en cours. Elle soulève des problèmes en termes de gestion et de contrôle, mais aussi, plus radicalement, en terme d'égalité, de droit et, finalement de choix de société. Les nombreux conflits qui en résultent prennent diverses formes et rassemble différentes forces

[8] ANCI, 1904, *op.cit.*

sociales, dont l'articulation déterminera en grande partie le sort réservé à notre planète. »

Aujourd'hui encore, les effets négatifs de l'activité minière sont non seulement considérables, mais aussi inévitables dans nos sociétés. Ils bouleversent l'environnement de la société et sont potentiellement générateurs de violations de droits humains et de conflits. Les conflits entre sociétés minières et orpailleurs actuels sont parfois liés à des positions idéologiques tranchées avec des points de vue difficilement conciliables. L'on veut ou pense à des intérêts pour soi en écartant les adversaires. Les sociétés ethniques d'Afrique ont, dans leurs traditions, conçu des mécanismes de dialogues, des compromis de coexistence pacifique à l'image des akan en Côte d'Ivoire.
Il y avait dans le monde akan, des gens ayant une grande maîtrise de l'art oratoire. Ceux-là intervenaient dans la justice conciliatrice afin de régler les différents litiges de tout ordre. Ils intervenaient beaucoup dans des conflits miniers en mettant en relief l'aspect sacré de l'or en pays akan. Pourquoi ne pas puiser dans la culture et la justice de conciliation traditionnelle akan pour juguler les conflits dans nos sociétés aurifères en Côte d'Ivoire et par-dessus en Afrique ? Les solutions proposées, pour résoudre les conflits actuels en Afrique, tiennent peu compte des contextes culturels qui existent en Afrique. La conciliation des mécanismes traditionnels de résolution des crises en zones d'exploitation aurifère et les mécanismes occidentaux dans les interventions de développement pourrait s'avérer très efficace dans les interventions de développement en Afrique. Cela passe aussi par la formation des médiateurs aux aptitudes traditionnelles pour des résolutions efficaces et définitives.

Sources et références bibliographiques

Sources

Source d'archive

ANCI, 1904, Colonie de Côte d'Ivoire, Cercle du Baoulé : *Monographie de Bouaké*
SODEMI, Philipot, 1908, exploitation aurifère précoloniale

Sources orales

Informateurs	Type d'entretien	Lieu d'entretien	Date d'entretien
ISSOUF Oualogème	Privé	Toumodi	10 /07/2023
Nanan Koffi Koffi Lazare	Privé	Bouaflé	10/12/2023
Le conseil des notables	Collective	Bonikro	12/07/2023
Nanan DIBY N'Goran	Privé	Angovia	14/07/2023
Le conseil des anciens	Collective	Hiré	01/08/2023

Source Internet

BAH Thierno, (2000), « *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique »,* 13 p. [En ligne], consultable sur www. Unesco.org /cpp / publication / mécanismes / edbah. htm.
SYLLA Lanciné, (2000), « *L'Afrique et la mondialisation, perspective anthropologique* », Dixième Conférence de l'A.P.A, 14, [En ligne], consultable sur URL : http://journals.openedition.org

Références bibliographique

ALLOU René, 2015. *Les Akan, peuples et civilisations*, L'Harmattan, Paris
KOUAME Ernest, 2014. *YEFINI ou l'histoire authentique du royaume baoulé d'hier à aujourd'hui*, L'Encre bleue, Abidjan
LOUCOU Jean-Noël, 2007. *Côte d'Ivoire : Les résistances à la conquête coloniale*, CERAP, Abidjan
ZAMBLE BI Justin, « La Fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en1936 », in *Mémoire de maîtrise*, 1982, Université d'Abidjan,
CHAUVEAU Jean Pierre, « Contribution à la géographie historique de l'or en pays boule (Côte d'Ivoire) », 1978, in *Journal des africanistes*, tome 48 fascicule 1, pp. 168-169.